

# [Chat]Nuisances sonores à Montpellier : la municipalité répond

il y a 10 heures 34 MICHEL PIEYRE



- 1.
- 2.
- 3.

- [Previous](#)
- [Next](#)

Recommander Partager 54 people recommend this. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis recommandent.

[Twitter](#)  

**Marie-Hélène Santarelli, adjointe au maire de Montpellier déléguée à la sécurité, a répondu à vos questions sur les problèmes de bruit la nuit en ville, lors d'un tchat en direct ce lundi 20 juin : tapage nocturne, terrasses de cafés, rassemblements sauvages, nuisances sonores diverses.**

Marie-Hélène Santarelli, adjoint au maire déléguée à la sécurité, a répondu à vos questions sur les problèmes de nuisances sonores en ville, notamment en soirée et la nuit,

lors d'un chat en direct ce lundi 20 juin 2016 . A la veille de la fête de la musique,vous avez été nombreux à solliciter l'éclairage de l'élue à la sécurité de la ville.

[Découvrez notre reportage sur le bruit en ville](#), avec la vidéo d'un équipage de la police municipale en soirée à Montpellier : domaine d'intervention, prévention, répression, tous les moyens dont dispose les agents pour que "fêtards" et riverains puissent cohabiter.

### Les réponses de Marie-Hélène Santarelli à vos questions :

Dernière mise à jour : 2016/06/20 21:00

Trier par : ↓ ↑

**18:56**

Le chat avec Marie-Hélène Santarelli, adjointe à la sécurité se termine. Merci de votre fidélité. Retrouvez tous les détails du chat demain dans Midi Libre Montpellier.

Comments(0)

**18:54**

**J'habite le quartier Sainte Anne et je ne comprends pas que ce magnifique quartier soit devenu une zone de non droit la nuit (atroupements devant le conservatoire, hurlements, bouteilles d'alcool cassées).Nous sommes de nombreux riverains à subir ces comportements irrespectueux et à demander la présence de policiers sur place la nuit.On nous répond qu'il y aurait un problème de moyen.Les policiers ne peuvent pas être sur St Roch, Candolle et St Anne.L'arrêté de tranquillité publique est rentré en vigueur depuis plus d'un mois; des policiers en renfort devaient être nommés et les riverains ne devaient plus être dérangés par les "beuglements" des jeunes complètement alcoolisés.À quand des élus qui tiendront leurs promesses?**

#### Habi, Quartier Ste Anne

Marie-Hélène Santarelli : Le quartier Saint-Anne est contrôlé par la police. Appelez le 0467348830 quand c'est nécessaire. Quarante policiers municipaux sont en service en renfort depuis 2014. Il en manque une dizaine, qui seront en service à partir de septembre. Donc 180 agents.

Comments(0)

**18:53**

**J'habite place de la Comédie et deux types de nuisances sont particulièrement insupportables pour nous résidents : les break-danseurs avec une fréquence quasi quotidienne durant les beaux jours et un volume sonore énorme dépassant parfois les 85 db à nos fenêtres, et enfin les bars qui produisent tout au long de l'année une musique rythmée dans leur établissement (surtout dans les basses) pas obligatoirement très puissance jusqu'à leur fermeture à 1 ou 2 heures du matin quotidiennement pour certains et qui laissent leur portes ou devantures ouvertes sans se soucier de leur entourage. Nous avons beau appeler la police municipale ou nationale qui s'exécute bien souvent pour faire cesser ces nuisances, celles-ci reprennent bien souvent aussitôt après leur passage, voire le jour suivant comme si de rien n'était. Nous subissons cela depuis des années et rien ne change ! Faut-il interpréter cela comme un signe d'incompétence de la part de Mairie face à ces problèmes, ou alors d'une tolérance non avouée de cette dernière pour laisser vivre le coté festif du centre ville (pour des raisons économiques ou touristiques ?) au grand dam des résidents ?**

#### Olivier, place de la Comédie

Marie-Hélène Santarelli : le problème des break-danseurs est délicat. On estime que jusqu'à une certaine heure, c'est tolérable. Il ne faudrait pas, vu leur public que cela tourne à l'émeute à la vue des policiers. Dans la mesure du possible, le son doit rester acceptable. Les danseurs sont surtout là l'après-midi. En soirée, la police municipale veille pour que ces nuisances cessent.

Comments(4)

**18:51**

**Le centre ville de Montpellier est devenu au cours des dix dernières années une immense terrasse . Dans l'écusson aucune place même les plus belles, place Chabaneau par exemple, n'y échappent, en hiver comme en été, avec un phénomène de cabanisation particulièrement laid. Et des terrasses envahissantes au point de gêner le passage des piétons (voir place du marché aux fleurs ).Le bruit associé à la prolifération des terrasses a bien évidemment augmenté...beaucoup d'intérêts financiers sont en jeu car la valeur du fonds de commerce des bars est proportionnelle à la surface des terrasses.Les habitants de l'écusson eux payent des impôts locaux , très élevés mais en retour doivent supporter le bruit des établissements qui pour beaucoup se fichent des nuisances qu'ils occasionnent plusieurs fois par semaine et souvent au delà des heures d'ouverture légales.La Mairie actuelle semble vouloir écouter les citoyens de la ville.Et nous lui en savons gré ! Quelles actions concrètes allez vous prendre pour pacifier certains quartiers de l'écusson et réduire les nuisances (sonores mais aussi visuelles) liées à la prolifération des terrasses ? Allez vous engager une révision de l'attribution des terrasses aux seuls établissements qui ne génèrent pas de bruit (musique, rangement des mobiliers hors des heures légales , vociférations d'un public éméché voire altercations entre consommateurs ? Allez vous également faire mieux respecter la circulation des piétons voire l'accès aux voitures dans certaines rues qui il y a encore 2 ans n'avaient pas de terrasses et qui en sont envahies (rue de la Carbonnerie) ? Allez vous faire faire des contrôles toutes les nuits pour prévenir les débordements des établissements mais aussi des bandes éméchées qui déambulent voire stationnent dans les ruelles du centre pour le plus grand "plaisir" des riverains ?**

#### Pierre, Quartier de l'Écusson

Marie-Hélène Santarelli : La réglementation des terrasses a été entreprise par la mairie. Toute une révision a été faite. Le respect des droits de terrasse, la mairie a un droit de regard très important. La police municipale vérifie le bon emplacement des terrasses et les bruits générés supportables. Cet hiver deux terrasses ont été fermées. Des sanctions sont prises. La police municipale est très vigilante au respect des heures de fermeture. Il est très difficile de revenir en arrière concernant les terrasses sur les places, elles sont attribuées. En tout cas les empêtements des terrasses sont sévèrement contrôlés.

Comments(0)

**18:48**

**J'habite dans l'écusson rue du plan de l'olivier. La petite placette sous l'olivier est très fréquentée par des jeunes très bruyants et avinés. Le plus souvent des rassemblements ont lieu après la fermeture des bars et il est impossible de dormir avant 4 h du matin. Circule aussi souvent de la drogue en plus de l'alcool. Le matin le spectacle est lamentable, détritrus et bouteilles cassées. Nous faisons appel aux services de la police mais lorsqu'elle peut arriver les jeunes s'envolent. Que faire ? nous sommes fatigués .....**

**Thérèse et d'autres habitants de ce quartier**

Marie-Hélène Santarelli : Il faut insister, appelez la police municipale pour constater les faits. Elle procédera à l'éviction des fêtards. Si il y a des flagrants délits de consommation de drogue, la police nationale interviendra.

Comments(0)

**18:46**

**Le problème du tapage nocturne fait partie d'un ensemble : beuveries, urines, puanteurs, tags, dégradations diverses, hurlements....qui ont été rapportés dans le 20 h de la 2 il y a quelques mois, citant spécialement la Canourgue. Quelles sanctions ont été prises contre les contrevenants à ce jour (s'il y en a eu) ? A quoi servent les caméras de surveillance ?**

**Michel, Canourgue**

Marie-Hélène Santarelli : la place de la Canourgue fait partie des secteurs surveillés par les agents, dans le cadre de l'arrêté de tranquillité publique en vigueur depuis mi-avril. Tout près, vont être installées des toilettes rue de la Draperie Rouge. Lorsque des contrevenants sont pris en flagrant délit, ils sont verbalisés. Les ivresses publiques et manifestes sont prises en compte systématiquement ( constat d'ivresse à l'hôpital et l'individu est emmené à l'Hôtel de police). C'est le quotidien des agents. Les caméras de surveillance servent à détecter des faits graves pour informer les patrouilles. En permanence, les places de Montpellier sont surveillées.

Comments(0)

**18:44**

**Nous habitons l'avenue de Palavas et il y a beaucoup de nuisances dues aux voitures et aux motos. La vitesse autorisée est très largement dépassée et certains "bolides" font un boucan d'enfer. Qu'est-il prévu pour améliorer le confort de tous et la sécurité des passants ?**

**Grégoire, avenue de Palavas**

Marie-Hélène Santarelli : la brigade des motos de la police municipale fait régulièrement des contrôles de vitesse préventifs et répressifs. Il est prévu un réaménagement de ce secteur (entrées de ville). L'avenue de Palavas, l'avenue de Toulouse, route de Nîmes font parties des plans de réaménagement du futur.

Comments(0)

**18:34**

**L'action de la brigade de nuit témoigne d'une prise en compte du problème que posent les nuisances sonores, particulièrement nocturnes. Il est donc temps que les pouvoirs publics énoncent clairement que ce phénomène impacte la santé publique des habitants. Ce faisant les règlements d'occupation de l'espace public seraient enfin appliqués de façon rigoureuse. Nous constatons cependant qu'une poignée de bars debout continuent à polluer certains quartiers. La croissance du nombre des terrasses n'est pas pour nous rassurer. Pensez-vous que vos services (commerce de Mme Roussel-Galiana et tranquillité publique) travaillent réellement en synergie ? Comment sera traitée l'alcoolisation sur la voie publique à partir de l'automne ?**

**Artur Rainho, pdt association droit au sommeil**

Mme Santarelli : le service "commerce" donne l'autorisation des terrasses. Nous, la police municipale faisons appliquer le règlement. Il y a un suivi commun des dossiers mais chacun à ses prérogatives. La lutte contre l'alcoolisation, c'est une lutte continue. On utilise des associations pour lutter contre cette addiction. ET quand cela ne suffit pas nous agissons.

Comments(0)

**18:27**

Mme Santarelli : cette année, il y a des concerts dans toutes les Maisons pour Tous, pour permettre d'aérer le centre-ville. Sur la Comédie, il y a une scène musicale jusqu'à 2 h du matin. Il y aura un Dj place Jean-Jaurès jusqu'à 2 h du matin.

Comments(0)

**18:25**

**Pourquoi laisser les bars s'emparer de la fête de la musique, dont la seule motivation est d'ordre économique. Les musiciens ne sont pas rémunérés pour leur prestation, le son est archi-pourri et les décibels montent en même temps que le chiffre d'affaires augmente. La bière coule à flots et les pétards tournent... Est-ce la fête du bruit dans l'Ecusson ?**

Mme Santarelli : Il faut savoir concilier fête et activité commerciale. La fête de la musique a évolué oui il y a plus de bruit c'est un moment festif. Mais il n'y a pas de bars sauvages, il y a une déclaration d'occupation de l'espace publique.

Comments(0)

**18:22**

**Demain, c'est la fête de la musique ou du bruit, c'est selon. Comment pouvez-vous accepter des murs d'enceinte qui "gerbent" des tonnes décibels, qui font trembler les murs des immeubles, certains vétustes et datant du Moyen-Age. Et si un jour un drame survenait, que diriez-vous ?**

**De Clothilde, Ecusson**

Mme Santarelli : nous sommes cette année très vigilant concernant les emplacements des murs d'enceinte. Mais trois jours de l'année 31 décembre, 14 juillet, 21 juin, il n'y a pas de limitation au bruit. On ne prendra pas le risque de mettre des enceintes à un endroit qui pourrait être dangereux.

Comments(0)

**18:18**

**Le silence, c'est l'ambiance des cimetières. Une ville vivante doit pouvoir absorber une certaine dose de bruits. Y a-t-il des moyens pour mesurer le maximum acceptable?**

**Robert, Montpellier**

Mme Santarelli :Oui, le SCHS a des inspecteurs qui ont des instruments pour mesurer les nuisances sonores en ville. Sur des évènements musicaux il y a des normes précises. Pour un cas particulier, le service peut se déplacer. Appelez le SCHS.

Comments(0)

**18:15**

**Je suis infirmière libérale, domiciliée sur Montpellier, quartier des Cévennes. Quel recours peut-on avoir face au bruit fait par une enseigne comme LIDL ? Je m'explique, du lundi au samedi, le personnel arrive à 6h du matin, au lieu de poser leurs palettes, elles les balancent au sol, puis vers 6h15-6h30, vous avez le camion de livraison, donc avec le chariot élévateur, vous imaginez le bruit. Et pendant ce temps, et aux jours voulus, il y a la collecte des déchets, c'est l'apothéose ! En fait sur 1 mois, nous avons 4 jours de tranquillité, le dimanche ! J'ai envoyé x mail depuis février l'année dernière, ils commencent à faire un tout petit effort, car je leur ai envoyé des photos avec camion attendant à 5h30, avec pendant 1/4 d'heure le moteur allumé. Je sais que c'est une société privée. Cela fait 15 ans que je suis propriétaire, en achetant mon appartement, je savais qu'il y avait LIDL, donc un peu de bruit, mais c'est de pire en pire. Eux aussi en s'installant sur la place Corot, ils savaient aussi qu'il y a des citoyens qui ont besoin d'un minimum de calme.**

**Alexandra, quartier Cévennes**

Marie-Hélène Santarelli : Nous pouvons vous proposer de contacter le service communal d'hygiène et de santé SCHS afin que des inspecteurs vérifient la réglementation en matière de bruit liée à l'exercice de cette entreprise. Par le standard de la mairie demandez le SCHS.

Comments(0)

**18:10**

**J'habite à la résidence électra avenue du Mas d'Argelliers et depuis plus de un an il y eu l'apparition de ce que l'on appelle gentiment les filles de joies qui s'offrent aux clients qui s'arrêtent en voiture. Elles sont sous les abris bus et l'été elles sont très dénudées, la police passe parfois devant et rien n'est fait alors que nous passons avec nos petits enfants et eux-mêmes nous posent des questions : donc pourquoi une telle proximité entre nous et ces filles qui je pense bien ne font pas cela pour le plaisir ?**

**Driouech, Prés d'Arènes**

Marie-Hélène Santarelli : le maire a pris un arrêté municipal pour limiter les nuisances liées à la prostitution, dans les secteurs où il y a de la prostitution. La police municipale passe, informe et peut verbaliser les automobilistes. Pris en flagrant délit, un individu sera présenté à la police nationale. La nouvelle loi sur la pénalisation des clients devrait permettre de diminuer la prostitution dans nos rues. Les prostituées peuvent également être verbalisées s'il y a des nuisances.

Comments(0)

**18:03**

**La charte des terrasses prévoit que 7 heures est l'heure de DEBUT de mise en place des terrasses, et que 1 heure du matin (ou 2 h en été) est l'heure à laquelle les terrasses doivent être RENTREES. Dans la réalité, il n'en est rien, et 2 heures du matin est l'heure (en été) à laquelle les terrasses cessent de fonctionner. Pouvez-vous profiter du passage aux horaires d'été pour faire respecter la charte des terrasses ?**

**Pascale, Ecusson, place du marché aux fleurs**

Marie-Hélène Santarelli : du 21 juin au 31 août dans un périmètre limité du centre-ville nous faisons respecter l'arrêté préfectoral. On laisse une demi-heure de battement après il y a verbalisation.

Comments(0)

**18:00**

**Résident propriétaire dans le quartier de la Gare Saint Roch depuis 1999, l'entrée principale de mon immeuble se situe rue Albert Leenhardt. Mon appartement surplombe le parking de l'ancienne gare routière, au pied du pont de Sète. Ce secteur est depuis quelques années en perpétuel changement. Malheureusement, les nuisances sonores persistent, et ceux malgré la fermeture à la circulation du pont de Sète. A partir de 19H tous les soirs, au pied des immeubles, le long des anciens hangars/locaux techniques de la SNCF (non encore démolis), l'endroit est un point de RDV aux toxicomanes : cris, personnes alcoolisées et bagarres sont le quotidien de cet espace. De plus, des seringues jonchent le sol. Malgré les courriers de résidents adressés à la mairie, photos à l'appui, rien n'a été fait pour répondre à cette nuisance sonore et à ce problème de sécurité et d'hygiène. L'accès des bus au parking de la gare routière. En effet, ce dernier est seulement tracé au sol, non jalonné par des gros blocs de béton. Par conséquent, une multitude d'automobilistes se gare partout, engendrant le klaxon intempestif au quotidien des bus souhaitant accéder au parking. La solution est pourtant simple et peu onéreuse pour remédier à ce problème. Les bus nocturnes pour se rendre aux discothèques. Juste avant le pont de Sète, il existe un point d'arrêt pour récupérer les fêtards à des heures fixes la nuit : minuit, une heure du matin. En plus des personnes alcoolisées, il y a des jetées de bouteilles en verre qui éclatent sur le parking de la gare routière. En période estivale, fenêtre ouverte à cause de la chaleur, il est impossible de passer une nuit correcte au calme. Comme l'a indiqué Mme Marie-Hélène Santarelli dans la presse « pour réussir, il faut connaître et aimer cette ville ». Il est donc légitime de se poser la question suivante : depuis 2014, Mme Marie-Hélène Santarelli connaît-elle le quartier de la gare Saint Roch ? Si ce n'est pas le cas, l'ensemble des résidents du quartier se feront la joie de l'accueillir pour discuter et trouver ensemble des solutions aux problèmes de nuisances sonores qui sont notre quotidien.**

**David, nouveau Saint-Roch**

Marie-Hélène Santarelli : La zone est actuellement une friche. C'est une zone vouée à disparaître. Nous avons changé le sens de circulation qui a nettement amélioré les nuisances sonores concernant les véhicules. Tout cela va se mettre en place dans les années à venir. Les arrêts de bus de la ronde de nuit ont souvent été déplacés. Malheureusement, où que l'on installe ces arrêts cela provoque des troubles. Il est difficile de prendre en charge le comportement irrespectueux de certains.

Comments(0)

**17:54**

**J'habite le quartier du faubourg Figuerolles depuis très longtemps il y a beaucoup de bruit à cause des commerces ouverts 7/7 , 24 sur 24. La loi n'est-elle pas la même pour tout le monde ? A-t-on l'autorisation d'ouvrir les boutiques le dimanche ? Et cela à toute heure de la nuit ?**

**David, quartier Figuerolles**

Marie-Hélène Santarelli : il faudrait savoir de quels commerces nous parlons. Il faut contacter la police municipale qui vous renseignera. Les épiceries de nuit sont tenues de fermer à 2 h du matin et ce jusqu'à 6 h matin.

Comments(0)

**17:01**

Marie-Hélène Santarelli est donc prête à répondre aux questions de nos internautes.

Comments(0)

**16:51**

Dans quelques minutes, début de notre chat avec Marie-Hélène Santarelli, adjointe à la sécurité de Montpellier. En direct de l'Hôtel de ville.